

Infos de la Municipalité

Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois d'

Octobre 2008

Dans sa séance du 6 octobre 2008, la Municipalité

A pris acte de la nouvelle répartition des vignes communales qui sera faite de manière équitable entre les sept vigneron-tâcherons dès le 1^{er} novembre 2008.

Prend acte de la facture sociale prévisionnelle pour 2009, adressée par le Canton, qui se monte à 4,1 millions de francs (correspondant au taux d'imposition communal de 68 %). Elle en tient compte pour l'élaboration du budget 2009.

Dans sa séance du 13 octobre 2008, la Municipalité

A décidé d'agrandir le dépôt couvert de la déchetterie et de revoir la circulation et la signalétique ainsi que l'emplacement des containers pour des raisons de sécurité.

Accorde une garantie sur un éventuel déficit à la Ludothèque pour l'organisation de son atelier courges le 25 octobre.

A conclu un bail à loyer dès le 1^{er} février 2009 avec la coopérative Textura qui s'installera dans les nouveaux pavillons construits sur l'emplacement du camp militaire aux Glariers.

Prend les dispositions pour décorer le centre ville avec des bacs à fleur à l'occasion de la 47^{ème} fête cantonale des chanteurs qui aura lieu du 1 au 3 et du 8 au 10 mai 2009.

A transmis au Conseil communal un préavis relatif au remplacement du Pavillon scolaire des Ormonts et à la construction d'un parking de 27 places.

Dans sa séance du 20 octobre 2008, la Municipalité

A décidé d'offrir, en collaboration avec la commune de Monthey, un chalet à la ville de Tübingen pour la manifestation chocolArt qui a lieu du 2 au 7 décembre 2008.

A procédé lors de sa séance à l'assermentation du brigadier de police Raphaël Giugelmetti.

Dans sa séance du 27 octobre 2008, la Municipalité

A pris acte de la demande de la Municipalité de Corbeyrier de prendre part au projet de fusion qui sera mis à l'étude entre les communes d'Aigle, Leysin et Yvorne.

Autorise l'organisation le 14 novembre 2008 de la nuit du conte qui est proposée par la Bibliothèque de la Ville et l'Atelier des Veillées à la maison.

A signé le protocole d'accord concernant la coopération entre les offices de tourisme de Leysin et d'Aigle.

A transmis au Conseil communal un préavis concernant l'arrêté d'imposition 2009-2011, qui propose une hausse d'impôts de 2 points, soit un taux d'imposition de 70. Les reports de charges depuis 2006, pour quelque 1.5 millions, le poids de la facture sociale ainsi que les effets de la péréquation intercommunale en sont les principales raisons.

Soumet le budget 2009 pour approbation au Conseil communal. Il prévoit un excédent de charges de 123'811.- sur un total de plus de 32 millions.

Attribue un local aux parrains et marraines bénévoles de RailFair, à proximité de la Gare CFF pour leur permettre de disposer d'un vestiaire.

Organise une conférence de presse le 3 novembre avec RailFair pour présenter les parrains et marraines bénévoles de la Gare d'Aigle qui entrent en fonction le même jour. Ils assureront un tournus en duo de 16h à 22h sur le périmètre de la Gare.

Transmet au Conseil communal un préavis concernant la donation de la Chapelle St-Jean à la Commune par la paroisse réformée et la demande d'un crédit pour la construction d'un funérarium sur cette parcelle.

A rédigé une réponse favorable au postulat demandant la création d'une commission consultative d'accueil et d'intégration des étrangers.

A transmis un préavis au Conseil communal concernant l'adhésion de la Commune à un réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais constitué de partenaires publics (15 communes) et privés (structures d'accueil collectif et familial), selon la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants). Ce réseau devrait être opérationnel au 1^{er} juillet 2009.

A diffusé sur le site internet un communiqué à propos des mesures prises pour améliorer la qualité de l'eau potable, suite à une infime présence de germes d'origine fécale animale (*escherichia coli*) détectés dans des échantillons analysés par le service cantonal de la consommation. La santé des consommateurs n'est pas du tout menacée. Le système de chloration de l'eau devra être remplacé.

A décidé d'acheter du courant « vert » produit par les installations photovoltaïques qui seront posées sur la Halle de Novassalles et le Collège des Petits Pois par Romande Energie Renouvelable SA (RER Sa), dans l'attente que le projet soit subventionné par la Confédération.